



FICHES SIGNALÉTIQUES / FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SECURITE

Date d'émission 22-mars-2017

Date de révision 18-Apr-2017

Numéro de révision 1

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Accu-Lube SYNTHETIC II

Autres moyens d'identification

Synonymes LB-SY201, LB-SY205, LB-SY255

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Pas d'information disponible

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Fournisseur initial

ITW Permatex Canada
1-35 Brownridge Road
Halton Hills, ON, L7G 0C6
Canada
TEL: 1-800-452-5823

Adresse du fabricant

ITW Pro Brands
3650 West Lake Avenue
Glenview, IL 60026
TEL: 1-800-452-5823

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence CHEMTREC : 1-800-424-9300 aux É.-U. ou 703-527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères fixés dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits

dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2

Éléments pour les étiquettes

Avertissement



Déclarations sur les risques

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs

Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

Prévention

- Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils généraux

- Aucun

Yeux

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins

Peau

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
- En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Entreposage

- aucune

Élimination

- aucune

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
--------------	---------	------------	---	---

			contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	
Triéthanolamine	102-71-6	15	-	-
Éthanolamine	141-43-5	3	-	-
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	107-41-5	1	-	-
Acide undécanedioïque	1852-04-6	<1	-	-
Acide dodécanedioïque	693-23-2	<1	-	-
Acide décanedioïque	111-20-6	<1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Inhalation	En cas de symptômes de problèmes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants	Irritation
---	------------

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------	---------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
--	---

<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

<u>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</u>	Incombustible
--	---------------

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.

<u>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</u>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
---	---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
----------------------------------	---

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Utiliser un équipement de protection personnelle. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manipulation Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produits incompatibles Oxydants forts.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives au sujet de l'exposition

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Sécurité intégrée appropriée

Mesures d'ordre technique Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection
Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Bien laver après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	Ambre clair.
Odeur	douce.	Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	9	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	> 100 °C	Aucun à notre connaissance	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible		
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible		
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité gazeuse	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité	1.05	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Viscosité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Indice d'inflammabilité	Non Inflammable		
Propriétés explosives	Donnée non disponible		
Propriétés comburantes	Donnée non disponible		
<u>Autres informations</u>			
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	donnée non disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	donnée non disponible
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits incompatibles</u>	Oxydants forts.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Informations sur le produit	Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
Inhalation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux
Contact avec la peau	Provoque une irritation de la peau.
Ingestion	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Toxicité aiguë inconnue 12 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH :

DL50 orale 11596 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

DL50 épidermique 28135 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

Inhalation

poussières/brouillard 44.2 mg/L; Estimation de la toxicité aiguë

Vapeur 324 mg/L; Estimation de la toxicité aiguë

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Triéthanolamine	= 4190 mg/kg (Rat)	> 20 mL/kg (Rabbit) > 16 mL/kg (Rat)	-
Éthanolamine	= 1720 mg/kg (Rat)	= 1 mL/kg (Rabbit) = 1000 mg/kg (Rabbit)	-
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	= 3700 mg/kg (Rat)	12,3000 mg/kg (Rabbit)	> 310 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Irritation

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité de la cellule germinale Pas d'information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Triéthanolamine		Group 3		

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible.

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique) Pas d'information disponible.

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée) Pas d'information disponible.

Risque d'aspiration Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 13 % d'ingrédients présentant des dangers inconnus envers l'environnement aquatique

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Triéthanolamine 102-71-6	EC50 96 h: = 169 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 72 h: = 216 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 10600 - 13000 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 450 - 1000 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: > 1000 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 > 10000 mg/L 30 min	EC50 24 h: = 1386 mg/L (Daphnia magna)
Éthanolamine	EC50 72 h: = 15 mg/L	LC50: 227 mg/L Pimephales	EC50 = 110 mg/L 17 h	EC50 48 h: = 65 mg/L

141-43-5	(Desmodosmus subspicatus)	promelas 96 h flow-through LC50: 3684 mg/L Brachydanio rerio 96 h static LC50: 300-1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 114-196 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static LC50: >200 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h flow-through	EC50 = 12200 mg/L 2 h EC50 = 13.7 mg/L 30 min	(Daphnia magna)
2,4-Pentanediol, 2-méthyl- 107-41-5		LC50 96 h: 10500 - 11000 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 10000 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 10700 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 8690 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 3038 mg/L 5 min	EC50 48 h: 2700 - 3700 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Triéthanolamine	-2.53
Éthanolamine	-1.91
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	0.13986

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TDG Non réglementé

MEX Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants Sans objet
Déchet dangereux Sans objet

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Acide décanedioïque	Y34

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable) Sans objet
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) Sans objet

Inventaires internationales

TSCA Est conforme à (aux)
LIS Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucunes substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Ethanolamine	X	X	X	X	X
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physico-chimiques	-
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	0	Danger physique	0	Précautions individuelles	X

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 22-mars-2017
Date de révision 18-Apr-2017
Note sur la révision Libération initiale.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité